

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2007

Etaient présents : Tous les délégués en exercice, sauf :

Mme SODOYER représentée par Mme AUBERT, M. CALMES représenté par M. BONTOUT

Mmes KIEFFER, DISINT-MALLARD, MM.RODER, BUHR, BARBELIN, MARLY, MARIGNY, VUEBAT,

*** Personnel territorial**

Le Conseil Communautaire a décidé :

- la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour les besoins du service (adopté à l'unanimité)
- le paiement de l'indemnité compensatrice pour jours travaillés conformément au décret n° 2007-1597 du 12 novembre 2007 (adopté à la majorité – Monsieur VINCENT –Blénod- ayant voté contre.

*** Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre LIGHTEC – Place Duroc**

Suite à la demande de la Communauté de Communes d'illuminer le Cinéma – Place Duroc – pour un montant de 27.243,05 €HT, il est nécessaire d'établir un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre avec LIGHTEC pour un montant de 2.724,30 €HT.

Adopté à l'unanimité.

*** ZAC de l'Embise**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, a décidé :

- d'approuver le compte rendu d'activité 2006 de la convention publique d'aménagement de la ZAC de l'Embise, comprenant la fiche synthétique de l'opération, le bilan initial prévisionnel, l'état des dépenses et recettes prévisionnelles, le tableau détaillé des acquisitions,
- d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC de l'Embise
- d'autoriser le concessionnaire (SAIEM du Bassin de Pont-à-Mousson à lancer toutes les études et consultations nécessaires pour la réalisation de ce programme

- d'autoriser le Président et le vice-président à signer toutes pièces et actes relatifs à cette affaire.

Par ailleurs, pour le même programme, le Conseil Communautaire a décidé,

- d'accorder sa garantie à hauteur de 80 % pour un emprunt de 2.500.000 € contracté auprès de la Caisse de Crédit Agricole de Lorraine
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces concernant ce prêt.

Toutes ces délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Discussion :

Monsieur Rossignol (Pont-À-Mousson) s'est félicité d'avoir pu consulter le dossier et a demandé des précisions quant au contenu des constructions.

Monsieur Lemoine a précisé que « *dans le secteur de l'habitat individuel (39 lots) il y aura bien une mixité avec des logements aidés et que le « pavillonnaire » ne sera pas exclusif* ».

Monsieur Kolanek (Maidières) demande que ne figure pas le terme (k €) dans le bilan prévisionnel car cela semble incorrect.

Monsieur Lemoine répond que c'est encore un problème informatique de « copier coller ».

*** Admission en non valeur**

Le Conseil Communautaire a décidé d'admettre en non valeur une somme de 12 € correspondant à des prêts de documents à la Médiathèque.

Adopté à l'unanimité.

*** Subvention à l'Association des Jeunes Sapeurs Pompiers**

Le Conseil Communautaire a octroyé une subvention de 1.500 € à l'Association des Jeunes Sapeurs Pompiers au titre de l'exercice 2007

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Lemoine a tenu à remercier les Jeunes Sapeurs Pompiers qui sont toujours disponibles et présents lors des diverses manifestations patriotiques.

*** P.L.U. de la Commune de LOISY.**

En sa qualité d'EPCI voisin, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable à la révision du P.L.U de la Commune de Loisy.

Adopté à l'unanimité.

*** Mise en place de conteneurs enterrés ou semi enterrés – Demande de subvention.**

Le Conseil Communautaire, après délibération,

Sollicite une subvention maximum auprès de l'Etat (Dotation de Développement Rural) au titre du développement durable. Le montant subventionnable étant arrêté à la somme de 141.430 €HT.

Adopté à l'unanimité.

*** Décision modificative n° 2.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et avis de la Commission des finances,

Emet un avis favorable à l'établissement d'une décision modificative n°2 en ce qui concerne le budget principal (section de fonctionnement pour 34.000 € et section d'investissement pour 30.000 €)

Adopté par 32 voix et une abstention (Monsieur Rossignol).

*** Emprunt 2007. Budget principal.**

Le Conseil Communautaires, après délibération et avis favorable de la Commission des Finances,

Décide de contracter un emprunt de 900.000 € réparti comme suit :

- 450.000 € auprès de la Caisse d'Epargne
- 450.000 € auprès de la Caisse de Crédit Mutuel

Adopté par 32 voix et une abstention (Monsieur Rossignol)

*** Renouvellement d'une ligne de trésorerie.**

Le Conseil Communautaire, après délibération,

Décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1.200.000 €

Adopté par 32 voix et une abstention (Monsieur Rossignol)

*** Ravalement des façades. Prolongation**

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la Commission «Ravalement de façades»

Décide de prolonger jusqu'au 17 septembre 2008 le règlement d'attribution de la prime communautaire destinée au financement des travaux de ravalement des façades.

Adopté à l'unanimité.

*** Questions et communications diverses**

Monsieur Lemoine a donné lecture des décisions, qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation générale qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Président a informé l'Assemblée des premiers résultats enregistrés dans le cadre du fonctionnement de l'Aire d'accueil des Gens du Voyage, résultats qui semblent satisfaisants.

Monsieur Liger a fait part aux élus de la situation et des divers projets concernant la ZAC d'Atton et indiqué le nombre d'emplois créés soit 1.200 environ.

Monsieur Portelance (Maidières) demande si l'opération « Minibus » qui semble être satisfaisante va se poursuivre et souhaite qu'une meilleure communication soit réalisée.

Monsieur Lemoine répond par l'affirmative et signale que la fréquentation est très variable en fonction des lignes et qu'une réunion de la Commission « Transports » devrait se réunir dans les tout prochains jours.

Personne ne demandant plus la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Pont à Mousson, le 18 décembre 2007

Le Président,

Henry LEMOINE